



PROCES VERBAL CONSEIL MUNICIPAL DU LUNDI 3 MARS 2025

Convocation du 13 Février 2025

Présents : Mesdames : Claudine BARON, Marion BERTON-GÉANT, Michèle CAQUIN,
Sybille DAUDRÉ, Marie-Hélène DUAPTAIN, Chantal DELGADO,
Nadège FERTÉ, Fabienne GRU, Fanny LE BEC

Messieurs : Maxime BAILLY, Xavier BÉLAIR, Jean-Charles BOCQUET,
Gérard DRÉVILLE, Frédéric MOIZARD, Christophe VIRLOGEUX

Absent : Monsieur Jean-Michel DEBCZAK

Pouvoirs : Monsieur Stéphane MOURET donne pouvoir à Monsieur Maxime BAILLY
Madame Marie-Hélène HOFFER donne pouvoir à Madame Fabienne GRU

Secrétaire : Monsieur Gérard DRÉVILLE

Secrétaire auxiliaire : Madame Véronique JOLY

Ouverture de séance : 20h30

1) Approbation du compte rendu du Conseil Municipal du 23 Janvier 2025

Aucune remarque n'ayant été soulevée, le compte rendu est approuvé.

2) Décisions du Maire :

N°2025-02 : Avenant n°1 à la convention d'occupation de locaux et mise à disposition de matériels dans le cadre du transfert de la médiathèque à la communauté d'agglomération Roissy Pays de France pour la participation aux frais de fonctionnement.

N°2025-03 : Convention relative à la mutualisation des moyens mis en œuvre à des fins de formation d'entraînement en maniement des armes de policiers municipaux entre la CARPF et la commune de Saint-Witz (Rémunération du formateur 90€ par agent et par séance + licence annuelle de 30€ à la première séance).

N°2025-04 : Signature d'une mission de coordination en matière de sécurité et de protection de la santé (SPS) dans le cadre des travaux d'aménagement d'une maison médicale dans le bâtiment modulaire par ARC 77 : durée d'exécution des travaux de 4 mois. Montant 2 160€ HT, soit 2 592€ TTC.

N°2025-05 : Signature d'un contrat de contrôle technique de construction dans le cadre des travaux d'aménagement d'une maison médicale dans le bâtiment modulaire par ALPES CONTROLES : durée d'exécution des travaux de 4 mois. Montant 2 800€ HT, soit 3 360€ TTC.

AFFAIRES GENERALES

3)Convention de mutualisation avec la CARPF pour les places vacantes en formation

Il s'agit d'approuver et de signer une convention de mutualisation avec la CARPF. Elle est proposée aux communes non adhérentes au service mutualisé de l'informatique qui sont normalement les seuls bénéficiaires des formations sur le logiciel métiers (CIRIL) de comptabilité et ressources humaines.

En signant cette convention les communes non-membres pourront aussi avoir la chance de bénéficier de ces formations lorsqu'il leur restera des places libres.

Le tarif de cette prestation est de 168.75 euros par jour et par personne en présentiel et de 138.75 euros en distanciel.

Le conseil municipal autorise le maire à signer la convention.

Approuvé à l'unanimité - Délibération n° 12/2025

Plus tard, ce projet de mutualisation pourra s'étendre à d'autres domaines plus variés.

URBANISME

4)Approbation du PLU

Présentation de Magali SUINOT, du cabinet Mosaïque Urbaine en collaboration avec Delphine MEINGAN.

RAPPEL DES OBJETS DE LA MODIFICATION :

- Créer un nouvel emplacement réservé afin d'aménager les abords du cimetière (stationnement, espaces verts).
- Préciser les constructions et installations autorisées, en particulier en zones A et N, limitant les destinations autorisées en excluant les commerces de gros, les locaux des administrations publiques, l'exploitation de carrières, les stations-services, les campings, les parcs de loisirs, les parcs d'attraction, les aires de stockage de caravanes et de camping-cars, les dépôts de véhicules (sauf sous-secteur Aa), les décharges de ferrailles, les parcs de stationnement.
- Corriger les erreurs matérielles : fautes d'orthographe, mots manquants, coquilles dans les indices relatifs aux destinations et sous-destinations.
- Règlementation de la disposition des places de stationnement : dégagement minimal de 5m pour faciliter la manœuvre des véhicules et la présence d'une borne de rechargement de véhicule électrique pour 20 places de stationnement.
- Règlementation des piscines : implantation en respectant un retrait d'1,5m minimum de l'ensemble des limites séparatives et abris de piscines devant s'intégrer dans l'environnement (recommandations en annexe).
- Définition de règles spécifiques aux toitures terrasse végétalisées.
- Obligation pour les nouvelles constructions ou rénovation de construire des locaux de collectes des déchets.
- Obligation de « perméabilité » des clôtures pour la petite faune.
- Interdiction d'utilisation de briques flammées ou de parement en ayant l'apparence.
- Création de seuil pour le % de pleine terre en zone AUa (40% ou 50% suivant la taille de la parcelle) et AUb (20% et 30% suivant la taille de la parcelle).

Suite à l'enquête publique, au rapport du commissaire enquêteur et à l'avis des personnes publiques associées, le conseil municipal doit approuver la modification du Plan Local d'Urbanisme qui entrera en vigueur immédiatement.

Les remarques du conseil municipal concernent les points suivants :

Marie-Hélène Dauplain : la hauteur des éoliennes et les limites séparatives pour les éoliennes dans les jardins n'ont pas été déterminées.

Christophe Virlogeux : La surface de pleine terre est entre 40 et 50%.
Le système de tranche serait mieux adapté. La formulation est mauvaise.

Sybille Daudré : l'implantation des piscines à 1.50m de la limite séparatrice, est insuffisante car trop proche des voisins.

Pour prendre en compte ces nouvelles remarques il aurait fallu les indiquer au commissaire enquêteur lors de l'enquête publique qui s'est déroulée du 2 décembre 2024 au 9 janvier 2025.

Ces remarques ne pourront être prises en compte dans le cadre d'une nouvelle modification du PLU ou d'une modification simplifiée. La question sera étudiée avec le service urbanisme.

Abstention : Marion Berson-Géant

Contre : Marie-Hélène Dauplain
Sybille Daudré
Nadège Ferté

Approuvé à la majorité- Délibération n° 13/2025

RESSOURCES HUMAINES

5) Indemnités jury d'examen

Nous devons rémunérer un professeur de danse, extérieur à la commune, pour sa participation au jury d'examen de notre école de danse.

Le montant forfaitaire pour la journée entière est fixé à 250.00 euros nets payés par mandat administratif.

Le conseil municipal approuve cette rémunération forfaitaire.

Approuvé à l'unanimité- Délibération n° 14/2025

FINANCES

6) Demande de fonds de concours de fonctionnement auprès de la CARPF

Le 18 décembre 2024, le conseil communautaire a adopté le remboursement des pertes du FPIC supportées en 2024 par une douzaine de communes.

Créé par l'article 144 de la loi de finances pour 2012, le Fonds de Péréquation des ressources Intercommunales et Communes (FPIC) est le premier mécanisme national de péréquation horizontale des ressources des intercommunalités et de leurs communes.

Ainsi nous devons solliciter ce fonds de concours de fonctionnement pour un montant de 1 320.00 euros.

Cette contribution est destinée à participer aux travaux d'entretien de la toiture de la mairie dont le montant s'élevait à 7 825.20 TTC euros et effectués par la société GENIUS BAT.

Le conseil municipal autorise le maire à solliciter ce fonds de concours de fonctionnement auprès de la Communauté d'Agglomération Roissy Pays de France.

Approuvé à l'unanimité- Délibération n° 15/2025

Attribution de compensation 2025.

Nous avons reçu, le 20 février 2025 le montant du pacte financier et fiscal de solidarité voté par le conseil communautaire le 12 février 2025.

La révision des attributions de compensation intègre une majoration de 5 millions d'euros par rapport au montant définitif de 2024.

Ainsi, pour Saint-Witz le montant des Attributions de Compensation de 2024 s'élève à 1 433 581.00 euros et le montant de la majoration 2025 s'élève à 27 503.92 euros, soit 1 461 084.92 euros.

En 2023 : 1 366 502.66 euros / En 2024 : 1 433 581.00 euros.

Le conseil municipal approuve ces montants qui seront inscrits au budget 2025 (article 73211/chapitre 73).

Approuvé à l'unanimité- Délibération n° 16/2025

INFORMATION

7)Présentation du Rapport Social Unique 2023

Le conseil municipal prend acte de la présentation du RSU 2023 sans question ni commentaire particulier.

DIVERSES AUTRES INFORMATIONS

-Bilan provisoire du recensement 2025 :

○Nombre de logements : 1 290 dont 93 vacants (dont Kauffmann)

2014 : 945

2019 : 949

○Nombre d'habitants : 3 073

2014 : 2 310

2019 : 2 301

-Le conseil communautaire a prescrit la révision du SCOT le 18 décembre 2024.

DIVERS

22h30 fin de l'ordre du jour.

Informations

❖ Fabienne GRU

Samedi 8 février : soirée intergénérationnelle avec les Séniors (à partir de 17h) en collaboration avec l'École de Musique en deuxième partie de soirée (dès 19h).

❖ Michèle CAQUIN

L'aménagement de la crèche et l'ALSH est en cours.

❖ Chantal DELGADO

La Gazette a été éditée et distribuée. La lettre électronique a été envoyée. Une application « Communicity » a été souscrite pour une meilleure communication aux administrés. La refonte du site internet de la commune est toujours en cours.

❖ Jean-Charles BOCQUET

Une expertise pour les dégradations faites par les lapins ragondins et sangliers a été réalisée. Il en découle une autorisation pour les tirs. Les demandes se font désormais en ligne. Les services de la Préfecture ont été assez réactifs.

Dans la zone hôtelière une convention a été signée pour mutualiser les coûts de nettoyage et de réparation des pompes pour l'évacuation des eaux usées. L'intervention devrait avoir lieu très prochainement. Il restera à traiter l'évacuation des eaux pluviales et le nettoyage des noues.

❖ Xavier BÉLAIR

SEMI-MARATHON : il y a beaucoup d'inscrits mais moins de sprints. Le seul virement reçu est celui de FLINT de 500.00 euros.

Les aérothermes posent problèmes aux associations (Badminton et Aéromodélisme).

Le Forum des Associations et la Fête du village se dérouleront le même jour, samedi 6 septembre 2025.

EKIDEN organisé par la Communauté d'Agglo recherche des bénévoles.

❖ Gérard DRÉVILLE

- Kaufmann : la livraison est prévue le 25-27/03/2025. Il reste 2 grandes maisons et 2 appartements (grands) non vendus.
Assemblée générale des nouveaux acheteurs le 13 mars 2025.
- MAPA pour les travaux extérieurs du moulin et la remise en état du phare aéronautique avec Mme GENEGO.
- MAPA pour le changement des menuiseries du gymnase avec la société AZUR.
- Maison de l'Enfance : elle devrait être fonctionnelle début avril.

❖ Sybille DAUDRÉ

Elle signale que plusieurs personnes se plaignent par ce qu'elles n'ont plus de fibre.

M. Dréville demande qu'on lui communique les coordonnées de ces personnes.

❖ Nadège FERTÉ :

Une chasse aux œufs est prévue le samedi 27 avril de 11h à 12h30.

❖ Marion BERSON-GÉANT

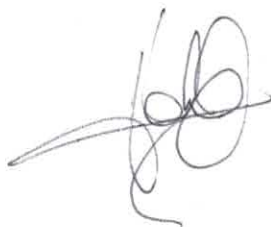
Elle a abordé le sujet des camions durant la traversée du village. Elle constate qu'il y en a de plus en plus, notamment des camions plateaux. La Police Municipale intervient ponctuellement. Cela devrait être plus régulier.

Fin de la séance à 22h30.

Le Secrétaire
Gérard Dréville



La Secrétaire Auxiliaire
Véronique Joly



Le Maire
Frédéric Moizard

